

**FLAMBEAU**



*des démocrates*

HEBDO

**TOGO**

**Prisons civiles / Rapport CNDH 2024**

**Pas rose...**

**P.4**

Coin littéraire

# DJISSEGLO Koffi

Né le 3 août 1984 à Vo Kponou au Togo, DJISSEGLO Koffi est un enseignant, poète et passionné de littérature. Titulaire d'un Baccalauréat littéraire (série A4), il poursuit des études universitaires en Lettres modernes où il obtient une Licence en littérature africaine et mondiale.

Souhaitant transmettre sa passion pour les lettres, il intègre l'École Normale Supérieure (ENS) de Lomé, d'où il sort

diplômé d'une Licence Professionnelle d'Enseignement (LPE). Il enseigne actuellement le français au premier cycle du secondaire au Togo, contribuant à la formation intellectuelle et culturelle des jeunes générations.

Parallèlement à sa carrière d'enseignant, DJISSEGLO Koffi mène une activité littéraire active. Il est l'auteur de deux recueils de poésie :

Soleils sous les ténèbres (2021), un ouvrage

qui explore les contrastes entre l'espérance et les réalités sombres de l'existence.

Chants du cœur (2023), une œuvre intime et vibrante qui donne voix aux émotions profondes et aux élans de l'âme.

À travers ses écrits, DJISSEGLO Koffi s'inscrit dans une tradition poétique engagée et humaniste, portée par un regard lucide et une parole sensible.

*La Bibliothèque des Africains.*



## Préfecture de Kloto Le message de **DONNE TV7** aux élèves



**DONNE TV7** délivrant son message aux élèves de Kpalimé

La charité bien ordonnée commence par soi-même, dit-on. Fraîchement auréolé du titre de champion d'Afrique de la compétition internationale «House of Challenge», l'influenceur Dzobokou Kodjo Dieudonné alias « DONNE TV7 » se met au service de la communauté éducative, plus spécifiquement les élèves. En visite le mardi 6 mai dernier à Kpalimé, sa ville natale, il a invité les élèves à plus d'application pour s'assurer un avenir meilleur.

C'est à l'occasion d'une tournée qui a conduit le jeune influenceur dans les établissements scolaires, au marché de Kpalimé et à l'orphelinat « Soutien pour l'Enfance en Souffrance » (SPES).

Accompagné du maire de la commune Kloto 1, Winny Dogbatsè, le lauréat 2025 de «House of Challenge» s'est notamment rendu au CEG, au lycée de Kpodzi et au Collège Polyvalent, pour ne citer que ces établissements scolaires.

Tout en exprimant sa reconnaissance et gratitude face au soutien dont il a bénéficié de la population togolaise dont celle de Kloto, **DONNE TV7** a, du haut de son influence, tenu à envoyer un message clé aux élèves de la localité. Celui de prendre au sérieux les études pour réussir dans la vie.

Message et conseils pratiques bien appréciés et reçus par les cibles qui, à leur tour, ont promis en faire bon usage pour le devenir assuré du pays.

Pour rappel, à chaque étape, le champion d'Afrique a présenté sa biographie et l'historique de son parcours avant d'entretenir ses interlocuteurs sur l'importance de l'éducation.

Jaurès AYL



**OTR**  
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

COMMISSARIAT GENERAL  
COMMISSARIAT DES IMPOTS  
DIRECTION DU CONTROLE FISCAL

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

NOTE D'INFORMATION N° **509** 2025/OTR/CG/CI/DCF

**Relative à la prorogation de délai de dépôt des états financiers sur la plateforme électronique du Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers (GUDEF)**

Dans le cadre de la généralisation de dépôt des états financiers sur la plateforme du GUDEF et afin de permettre à toutes les entités assujetties au régime du réel de maîtriser le nouvel outil digital de dépôt des états financiers ;

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance de tous les contribuables et partenaires que, **le délai de dépôt des états financiers initialement fixé au 30 avril 2025 pour les personnes morales autres que les sociétés et compagnies d'assurances et de réassurances, est prorogé exceptionnellement de dix (10) jours, soit jusqu'au 11 mai 2025 et de vingt-et-un (21) jours pour les entités à but non lucratifs (EBNL), soit jusqu'au 22 mai 2025.**

*Cependant, cette mesure, qui aura pour effet la suspension des pénalités de retard de dépôt des états financiers (pénalités d'assiette), durant la période de report, ne concerne pas les pénalités de déclaration et de paiement du solde de liquidation des impôts dus à la date butoir de dépôt des états financiers pour les entreprises concernées.*

A cet effet, il exhorte tous les contribuables et les opérateurs économiques concernés de prendre les dispositions nécessaires pour :

1. créer le compte administrateur de leur entité à partir du lien du GUDEF <https://gudf.otr.tg> disponible sur le site de l'OTR ;
2. procéder au dépôt de leurs états financiers sur la plateforme du GUDEF.

Le Commissaire Général remercie vivement tous les contribuables et partenaires de l'OTR et compte sur leur aimable compréhension.

Fait à Lomé, le 06 MAI 2025

Le Commissaire Général p.i.  
  
Philippe Kokou B. TCHODIE

41, rue des Impôts - 02 B.P. : 20823 Lomé - TOGO  
Tél. : +228 22 53 14 00  
e-mail : otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIR  
[www.otr.tg](http://www.otr.tg)

## EDITORIAL Implications suicidaires

Les premiers pas dans la nouvelle République se posent en grand. Caravane par-ci, marche de soutien par-là, ils sont des milliers de Togolais à soutenir l'issue des réformes qui portent au perchoir du Conseil de la République le désormais ancien Chef d'Etat. Quelques jours après les dernières manœuvres, on observe une insatisfaction qui continue de pousser les initiateurs du projet à prendre de nouvelles initiatives pour convaincre. Qui? La question reste posée.

Après les marches de soutien, l'autre pas de géant, c'est de réunir les pays de l'Union Africaine autour de la dette publique. Le Président du Conseil a eu l'insigne honneur de présider la cérémonie d'ouverture à travers un discours assez dense et réfléchi. On peut remarquer qu'ils sont nombreux, les pays qui ne se sont pas fait représenter par leur Président. Peut-on en déduire un zapping? Les Togolais s'interrogent. Et puisque la formation du gouvernement qui devrait permettre de passer à autre chose, tarde encore, les premiers pas du nouvel ordre vont continuer par susciter des interprétations diverses.

S'il faut continuer les commentaires ainsi que les interprétations, on peut tomber sur les implications du nouvel ordre dans un pays où le copier-coller est devenu une règle. On se souvient encore de l'influence du vocabulaire alternance au pouvoir sur le comportement des uns et des autres au sein des partis politiques jusque dans les petites associations caritatives, culturelles ou sportives. Pour donner l'exemple de ce qui est devenu le souhait de toute une population, les grands partis politiques ont commencé par expérimenter l'alternance au sommet, les présidents des petites associations ont commencé aussi par céder place et ceci, en toute convenance. On peut aussi se souvenir de l'avènement du parti UNIR qui a pris en étau toutes les institutions avec la couleur bleue turquoise devenue un signe partout sur les immeubles. Nous sommes face au même schéma, tout ce qui vient du sommet est bon à copier.

Il faut donc craindre les implications du nouvel ordre dont l'interprétation, à tort ou à raison, se résume à une conservation à tout prix du pouvoir. On ne peut donc pas être surpris de constater dans les prochaines démarches au sein des associations une tentative de monopolisation du pouvoir. Le nouvel ordre va forcément faire des émules et susciter des réformes au sein de nombre d'associations. Battre en brèche la limitation des mandats, voilà ce qui risque d'être retenu pour corroborer la thèse d'une partie de l'opinion qui affirme que le régime parlementaire à la togolaise a d'autres mobiles. La FTF risque d'ouvrir le bal du nouveau combat contre la limitation des mandats. L'instance suprême du football togolais à l'issue de son congrès ordinaire du 23 mai à Aného, s'appête à réaménager ses textes pour permettre à certains membres du Comex ayant déjà bouclé 3 mandats de se représenter pour une fois encore et pour toujours.

Il faut s'attendre à de nombreux bouleversements, on ne peut point fermer les yeux et baisser la tête sans écumer l'avenir. Le nouvel ordre établi aura forcément des répercussions. Reste à savoir si notre société s'est vraiment préparée pour accepter ou repousser les changements qui risquent d'être brusques. La nouvelle aventure vient juste de commencer, les premières interprétations ou implications commencent aussi par pointer le bout du nez.

Isaac Tonyi

## Pour la préservation de la liberté de la presse

# Léon XIV prone une communication "moins agressive"

*La place de la presse et de la communication dans la gouvernance politique n'est plus à démontrer. Et le Pape Léon XIV, en homme bien averti, semble l'avoir bien compris. Nouvellement porté à la tête du Vatican, au titre du nouvel Evêque de Rome, le Souverain pontife s'est entretenu, en début de semaine, avec un parterre de 3000 journalistes et représentants des médias. Entre l'importance de la liberté de la presse et les épreuves que cela constitue pour les professionnels à travers le monde, le Successeur de Saint Pierre invite à une communication différente, désarmée, sinon moins agressive.*

A la salle Paul VI du Vatican, l'ambiance était particulière ce lundi 12 mai pour le contingent de professionnels de médias, opérateurs de médias et communicants. Lesquels s'offrent ainsi l'honneur de s'entretenir avec le nouveau souverain pontife, pour sa toute première. Pour l'hôte, l'objectif reste simple. Présenter et détailler sa vision et ses attentes de la profession.

Ainsi se basant sur la béatitude «Heureux les artisans de paix», Léon XIV a notamment invité son audience à « poursuivre une communication différente, qui ne recherche pas le consensus à tout prix, qui ne se pare pas de mots agressifs, qui n'épouse pas le modèle de la compétition, qui ne sépare jamais la recherche de la vérité de l'amour avec lequel nous devons humblement la rechercher ». Pour le souverain Pontife, une communication ainsi « différente » est un premier pas vers la paix qui, précise Pape Léon XIV, commence avec « chacun de nous ». « ...avec la façon dont nous regardons les autres, écoutons les autres, parlons des autres; et, en ce sens, la façon dont nous communiquons est d'une importance fondamentale : nous devons dire "non" à la guerre des mots et des images, nous devons rejeter le paradigme de la guerre », a-t-il déclaré.

Par ailleurs, le Saint Père a saisi l'occasion pour exprimer la solidarité de l'Église catholique avec les journalistes incarcérés à travers le monde pour leur travail. « La souffrance de ces journalistes emprisonnés interpelle la conscience des nations et de la communauté internationale, nous appelant tous à sauvegarder ce bien précieux qu'est la liberté d'expression et de la presse. »

Tout en remerciant les journalis-



tes pour leur traitement du conclave et des funérailles de François, Léon XIV a invité les journalistes à désarmer la communication de la haine et des préjugés : « Désarmons la communication de tout préjugé, rancœur, fanatisme et haine ; purifions-la de toute agression. Nous n'avons pas besoin d'une communication tonitruante et musclée, mais plutôt d'une communication capable d'écouter, de recueillir la voix des faibles qui n'ont pas de voix. Désarmons les mots et contribuons à désarmer la Terre ».

### Satisfaction du RSF

Satisfait de cet appel du nouveau Pontife qui encourage à soutenir l'information au service des sans-voix et des plus démunis, Reporter Sans Frontière (RSF) a salué ce qu'il appelle « un signe fort », pour la défense d'une information fiable et libre. « RSF salue l'engagement du pape Léon XIV pour la liberté de la presse et l'appelle à prolonger sa déclaration par des actes concrets en faveur du droit à l'information », a écrit Thi-

baut Bruttin, le Directeur général de RSF.

Pour ce dernier, les relations entre le Saint-Siège et les journalistes, qui n'ont pas toujours été au beau fixe, peuvent toutefois se construire de façon apaisée. « À l'heure où 567 professionnels de l'information sont encore emprisonnés dans le monde, nous appelons le pape Léon XIV à soutenir les journalistes injustement persécutés en raison de leur mission journalistique, notamment en leur rendant visite en prison à chaque déplacement officiel », a ajouté M. Bruttin. Et d'appeler le Chef d'État de la Cité du Vatican à jouer un rôle moteur dans la défense d'une information fiable et libre à l'international. Pour ce faire, « nous sommes prêts à l'y aider », a promis le Directeur général de RSF.

Pour finir, RSF formule cinq recommandations à l'endroit de l'Église catholique et du Saint-Siège. Il s'agit de défendre l'utilité sociale du journalisme et le droit d'informer et d'être informé, soutenir les journalistes injustement persécutés en raison de leur travail, contribuer à l'apaisement des relations entre les journalistes et le Vatican, promouvoir la liberté d'informer et l'intégrité de l'information, à l'heure de l'intelligence artificielle, et soutenir l'information au service des sans-voix et des plus démunis.

Jaurès AYL

## Culture/Festival du film européen

# Le 6ème édition bat son plein

Depuis le lundi 12 mai, les projecteurs sont allumés sur la 6ème édition du Festival de Film européen. Ce rendez-vous culturel de cinéastes togolais, ouest-africains et européens fera découvrir, durant 5 jours, des productions et projections soigneusement sélectionnées.

Gratuites et ouvertes à tous, ces projections se dérouleront, de façon simultanée dans 3 villes du Togo, notamment Lomé, Kara et Bliitta. Au rang des nouveautés, figure en bonne place, le concours « Pocket Film »,

qui met à l'honneur les formats très courts, et une aide à la production, venant remplacer l'aide au développement.

Dans l'ensemble, cette sixième édition du Festival du Film Européen comprend des projections soigneusement sélectionnées et réunira cinéphiles togolais et européens, avec à l'affiche, des co-productions afro-européennes ainsi que des œuvres présentées à Cannes, la Mostra de Venise ou la Berlinale.

Pour ce sixième acte, les jeunes ne

sont pas du reste. Des centaines d'écoliers de Lomé assistent à des séances spéciales, conçues pour les émerveiller et éveiller leur passion pour le cinéma. Pendant ce temps, les professionnels profitent de masterclass et d'un rendez-vous B-to-B, « CinéBrûke ».

Ce programme riche et captivant pour un événement incontournable célébrant la créativité cinématographique prend fin le samedi 17 mai prochain.

La Rédaction

Mégas Kozoooh

Pour en faire plus et avoir la possibilité de gagner 200% de bonus et des smartphones

yas.tg

#Alèz

250F +100F

250Mo 375Mo

\*909\*250#

Togo : Prisons civiles /  
Rapport CNDH 2024**Pas rose**

*Au Togo, les milieux carcéraux censés constituer un cadre de redressement des citoyens en conflit avec la loi, constituent malheureusement des lieux de violations de droits humains. Déjà un secret de Polichinelle dans les prisons au Togo, ce phénomène dégradant, malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics, continue par avoir la peau dure. En témoigne le rapport 2024 de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) publié ce mardi 13 mai 2025. Document qui relève des constatations poignantes, assorties de recommandations.*

Contenu dans un document de 111 pages, subdivisé en deux parties assorties d'avant-propos, d'introduction générale, de sections et d'annexes, ce rapport produit par l'institution de défense des droits de l'Homme que préside Me Kwao Ohini SANVEE a traité de divers cas liés à la protection et la défense des droits de l'Homme. Globalement, ce travail de monitoring fait relever plusieurs cas d'allégations de violation et d'at-

Neuf (09) visites dont une (01) thématique et huit (08) mixtes ont été effectuées dans les prisons, quarante et une (41) unités d'enquêtes. En dehors des quarante et une (41) unités d'enquêtes visitées, deux (02) prisons à savoir, la prison civile de Lomé et la prison civile d'Atakpamé ont fait l'objet de visites d'état des lieux dans le cadre de la formation des nouveaux commissaires du MNP. Pour les visites de suivi, soixante-seize



Prison civile de Lomé

mes et enfants dans les unités de garde à vue et une mauvaise tenue des registres de garde à vue.

**Recommandations**

Forte de ces constats, elle formule des recommandations à l'encontre des pouvoirs publics.

**Prisons**

A ce niveau, la CNDH recommande au ministre de la Justice et de la Législation de faire limiter la collégialité aux dossiers d'informations en la supprimant pour les flagrants délits, d'augmenter le nombre de cabinets d'instruction dans les tribunaux à compétence civile et correctionnelle, rendre opérationnelle l'aide juridictionnelle pour faciliter le déplacement des parties civiles et des témoins indigents pour les besoins de l'instruction et du jugement. Ce n'est pas tout.

La Commission re-

commande en matière de liberté provisoire et de pardon judiciaire dans les dossiers pénaux qui sont éligibles, appliquer davantage la liberté comme le principe et la détention comme l'exception en ayant en tout temps l'idée de la présomption d'innocence, puis user de leur prérogative d'opportunité des poursuites.

Si à l'endroit du ministre de la Justice et de la Législation, la CNDH recommande de négocier l'effectivité de l'assurance maladie universelle (AMU) au profit des détenus, il interpelle le Directeur de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion sur la nécessité de prévoir une dotation pour la prise en charge des besoins spécifiques des femmes détenues comme des serviettes hygiéniques et autres produits d'entretien intime. Aussi recommande-t-il à ce dernier de revoir à la hausse non seulement la quantité et la qualité des denrées mi-

nécessaires, puis renforcer le partenariat avec les services sociaux des hôpitaux préfectoraux afin qu'ils puissent prendre en charge les personnes détenues malades.

**Unités d'enquêtes**

La Commission recommande au ministre de la Sécurité et de la Protection civile, d'allouer un fonds à chaque unité pour la prise en charge alimentaire et sanitaire des gardés à vue et la gestion des urgences, faire construire des cellules pour femmes et pour enfants dans toutes les unités, puis instituer une formation continue des OPJ sur la tenue des registres de garde à vue.

Pour rappel, un suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures a été fait dans soixante-seize (76) unités d'enquêtes. Ce suivi a concerné cent quatorze (114) recommandations formulées de 2019 à 2023 à ces unités. Et sur les cent qua-

**Si à l'endroit du ministre de la Justice et de la Législation, la CNDH recommande de négocier l'effectivité de l'assurance maladie universelle (AMU) au profit des détenus, il interpelle le Directeur de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion sur la nécessité de prévoir une dotation pour la prise en charge des besoins spécifiques des femmes détenues comme des serviettes hygiéniques et autres produits d'entretien intime.**

commande, par ailleurs, de traiter dans les délais raisonnables, les dossiers des détenus, faire usage des dispositions bienveillantes du code de procédure

ses à la disposition des prisons, mais aussi assurer le petit déjeuner aux mineurs, doter les infirmeries des prisons en matériels et équipements médicaux

torze (114) recommandations formulées, trente-trois (33) ont été mises en œuvre, soit un taux de mise en œuvre de 28,95%.

**Magloire TEKO**

**En ce qui est des prisons, la CNDH a relevé la surpopulation carcérale et le taux élevé de détention préventive, l'insuffisance dans la prise en charge des besoins spécifiques des femmes détenues, de la quantité et de la qualité de l'alimentation et de la prise en charge sanitaire des détenus.**

teinte aux droits de l'Homme dont la plupart sont relatives au droit à la justice, aux détentions arbitraires, au droit au travail, au droit à l'intégrité physique et morale ainsi qu'au droit de propriété.

**Rapport 2024 en synthèse**

Au total, ce rapport 2024 relève 149 requêtes contre 71 les années précédentes. Des 149 requêtes, 30 sont déclarées irrecevables, 119 recevables dont 77 clôturées, 7 classées, 38 non fondées et 39 fondées.

Consacrant la deuxième partie de son rapport au Mécanisme national de prévention de la torture (MNP), conformément à sa mission de prévenir la torture et d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants dans les lieux de privation de liberté ou tout autre lieu identifié, la CNDH a effectué des visites dans des lieux de privation de liberté, des actions urgentes, le suivi de la mise en œuvre des recommandations précédentes et des activités d'éducation à la prévention de la torture.

(76) lieux en ont fait l'objet. Ce suivi n'a concerné que les unités d'enquêtes sur toute l'étendue du territoire.

La visite thématique sur les femmes en détention a, quant à elle, concerné quatre (04) prisons (prison civile de Kara, prison civile de Sokodé, prison civile de Kpalimé et prison civile de Tsévié). Et au sortir de toutes ces visites, cent trois (103) nouvelles recommandations ont été formulées et transmises aux autorités concernées par la CNDH.

**Principaux constats**

En ce qui est des prisons, la CNDH a relevé la surpopulation carcérale et le taux élevé de détention préventive, l'insuffisance dans la prise en charge des besoins spécifiques des femmes détenues, de la quantité et de la qualité de l'alimentation et de la prise en charge sanitaire des détenus. Pour ce qui est des unités d'enquête, la Commission a également dénoté l'absence de dotation pour la prise en charge alimentaire et sanitaire des gardés à vue, de cellules pour fem-

Dettes africaine

# Les balises d'un narratif plus positif

**Du 12 au 14, Lomé, la capitale togolaise a abrité la Conférence de l'Union Africaine (UA) sur la dette. Première du genre, cette rencontre de haut niveau, présidée par Faure Gnassingbé, le Président du Conseil, a pour but de jeter les bases d'une nouvelle approche du concept pour une ambition africaine collective. Les rideaux sont tombés, hier mercredi, sur les travaux, avec un projet de déclaration qui pose les balises d'un narratif positif sur la dette africaine.**



Photo de famille des officiels

Avec à ses côtés John Mahama, le Président du Ghana et plusieurs hautes personnalités du continent, le Président du Conseil a lancé un appel fort en faveur d'un changement de paradigme sur la gestion de la dette publique en Afrique. Evoquant « une conférence sur notre avenir », Faure Gnassingbé a décrit la dette en Afrique comme une crise silencieuse mais structurelle qui nécessite de reposer les termes du débat. Pour lui, la viabilité de la dette ne peut être une camisole budgétaire imposée de l'extérieur.

**La dette et la recette de Faure**

Ainsi, repenser la gestion de la dette, c'est aussi, à l'en croire, refuser l'hypocrisie sécuritaire : on ne peut pas exiger la paix sans autoriser de la financer. Et de souligner que financer l'Afrique, c'est investir dans la stabilité globale. En clair, pour Faure Gnassingbé, il urge de faire de la question de la dette, une ambition africaine collective

qui mette la priorité sur la souveraineté des Etats africains, la solidarité des peuples et la stabilité régionale.

« Ma conviction est que l'Afrique a certainement un problème de dette, mais elle a un problème de coordination. Une dette isolée, gérée pays par pays, sans vision continentale, conduit à l'impasse. En revanche, une dette organisée, appuyée par des institutions régionales solides et orientée vers des projets structurants communs, peut devenir un moteur d'intégration et de croissance. C'est pourquoi la question de la dette n'est pas uniquement une question de chiffres. C'est d'abord une question de choix collectifs », a déclaré le Président du Conseil.

Pour lui, la vraie solution est politique et réside dans la définition d'une stratégie collective. « C'est à nous, Africains, de définir ensemble une doctrine partagée sur la dette, qui nous permette de parler d'une seule voix dans les enceintes internationales. C'est cette voix com-

mune qui pourra contribuer à la réforme de l'architecture financière mondiale », renchérit M. Gnassingbé.

En somme, soutient-il, l'Afrique n'est pas en quête d'assistance. Elle est en quête de marges de manœuvre. Cela passe par : des institutions panafricaines renforcées, capitalisées et protégées, une meilleure coordination macroéconomique au niveau régional, des règles de stabilité monétaire et budgétaire adaptées à nos priorités de développement et une expression commune aussi souvent que possible.

Avant le Président du Conseil, Essowé Georges BARCOLA, le ministre de l'Economie et des Finances a, dans son discours de circonstance, dans un premier temps adressé ses sincères félicitations à la Commission de l'Union Africaine pour l'initiative d'organiser une conférence de haut niveau sur

la problématique de la dette publique des Etats africains en terre togolaise. Offrant ainsi, soutient-il, l'occasion aux ministres et experts d'échanger sur cette importante question.

**Togo : pays stratégique pour des solutions africaines**

« Le choix porté sur le Togo pour abriter cette grande rencontre internationale, n'est pas le fruit du hasard », a déclaré M. Barcola. La première raison, renchérit le ministre togolais de l'Economie et des Finances, citant la Commission de l'UA, elle-même, tient, outre la stabilité politique que le Togo a su consolider au fil des années, grâce au « leadership éclairé » de Faure Gnassingbé, au rôle qu'il a joué sur la scène africaine et internationale, en particulier, les actions menées en faveur de la paix et de la sécurité sur le continent, puis à l'engagement

historique du Togo en faveur de la coopération régionale et de la coopération continentale.

Après avoir rappelé que le Togo s'est toujours attaché à promouvoir la concorde et l'entente entre les nations, le ministre togolais de l'Economie et des Finances souligne que grâce à une collaboration renforcée entre les institutions financières africaines et les États, l'on peut favoriser l'émergence d'un narratif plus positif sur la dette africaine. Car, annonce-t-il, au-delà des chiffres, des ratios d'endettement et des critères de convergence, une lecture plus fine de la situation intégrant les réalités de nos économies doit être privilégiée et recherchée. Et pour ce faire, « il nous faut donc trouver des solutions efficaces au problème lancinant de la dette publique africaine ».

A la fin des travaux hier mercredi, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA), ministres des Finances, gouverneurs des banques centrales, représentants des ministères des Finances, des institutions financières multilatérales africaines, des communautés économiques régionales et des organisations de la société civile ont adopté une batterie de mesures à mettre en œuvre pour mobiliser de nouveaux financements, tout en réservant la viabilité de la dette.

M. T

**SISTER GRACE**  
De Génération en Génération  
Qui goûte prend goût!

Riz Parboiled  
Riz Blanc Thaïlandais  
Riz Couscous  
Riz Blanc Vietnamien  
Riz Blanc Grade B  
Riz parfumé Thaïlandais

**En vente partout**

## L'interdiction du bâton à l'école

## « Comment prendre pour faire ? »

Depuis quelques années, l'usage du bâton comme châtiment corporel a disparu des habitudes des enseignants au Togo. Quoiqu'aucune loi ne l'interdise officiellement, le bâton semble rangé dans les placards par des instituteurs à leur corps défendant. Nombre de ces derniers ne cessent de se rappeler ce bon vieux temps où ce matériel était manié avec une verve indescrivable pour le bien des élèves. Quant aux parents, ils continuent de s'interroger sur le bien-fondé de la mesure.

D'après nos informations, l'usage du bâton comme punition physique dans les écoles au Togo est un sujet complexe et controversé. Le bâton, affirme-t-on, a été largement interdit au Togo, mais son usage peut persister dans certaines écoles, particulièrement les privées.

Les mêmes sources indiquent que son usage comme punition physique, très courant, autrefois dans les écoles, a été largement critiqué pour son impact négatif sur le bien-être physique et psychologique des élèves. Il est considéré comme une forme de violence et contraire aux droits de l'enfant. Son interdiction dans les écoles au Togo serait en accord avec les recommandations internationales et les principes d'éducation moderne. Dans une émission sur une radio périphérique, le Doyen de l'inspec-

que nos dirigeants choisissent de travailler avec des partenaires qui n'ont aucun respect pour nos pratiques. Qui leur dit même que l'usage du bâton à l'école viole les droits de l'Homme ? », s'interroge un directeur d'école admis à la retraite.

Alexandre, la quarantaine, un agent de la fonction publique, estime, quant à lui, que la mesure reste à revoir : « Interdire le bâton à l'école est la mauvaise chose qui puisse arriver aux enfants africains. Le bâton s'est toujours imposé comme un acteur de l'éducation à nul autre pareil. Il suffit que le plus paresseux des élèves se rappelle le bâton pour adopter les bonnes habitudes studieuses. Je reconnais aussi que certains enseignants ont la main démesurément lourde et blessent à tout va, les élèves. Mais il faut reconnaître



sans vergogne, haussent le ton sur l'enseignant, défraie de plus en plus la chronique. Dans ce pays, il arrive à certains élèves de menacer leur enseignant en ces termes : « Si vous ne faites pas attention, je vais vous signaler au ministre Kokoroko ».

Certes, on peut nous objecter que si certains enseignants ne se respectent pas, il va de soi qu'ils soient embêtés par les élèves. Une objection spécieuse, vu qu'à l'époque où le bâton avait tout son sens dans les écoles, le fait que l'enseignant se respecte ou non, ne donne aucune autorisation à l'élève de lui manquer de respect. Les problèmes concernant le comportement des enseignants se réglent au niveau du directeur d'école.

Pour ce qui est de la baisse du niveau, c'est un problème très préoccupant. Il suffit de considérer les résultats scolaires aux examens officiels ces dernières années où le taux d'échec atteint des seuils non égalés pour être édifié sur le drame planant au-dessus de l'éducation au Togo. Loin de nous l'idée selon laquelle l'interdiction du bâton serait à elle seule à l'origine de la baisse du niveau. Il faut tout de même admettre que si les châtiments corporels n'étaient pas interdits, la situation ne serait pas si catastrophique dans tous les compartiments.

A en croire des sources dignes de foi, des alternatives à la punition physique sont promues, telles que la conversation, la pédagogie positive, le renforcement positif et les sanctions al-

ternatives. Elles viseraient à favoriser le développement de l'enfant et à créer un environnement éducatif plus sain.

Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation pour promouvoir l'interdiction du bâton

posé cette question à 28 pays africains pour connaître l'opinion des adultes sur cette pratique éducative controversée.

Selon l'enquête, la majorité des Africains considère encore que l'utilisation de la force

**Loin de nous l'idée selon laquelle l'interdiction du bâton serait à elle seule à l'origine de la baisse du niveau. Il faut tout de même admettre que si les châtiments corporels n'étaient pas interdits, la situation ne serait pas si catastrophique dans tous les compartiments.**

et encourager des méthodes éducatives plus respectueuses des droits des enfants se mènent.

Les châtiments corporels sur les enfants suscitent toujours des débats houleux au sein de la société africaine. Faut-il utiliser le bâton pour mieux éduquer les enfants à l'école ? L'institut de sondage Afrobarometer a

physique pour discipliner les enfants est justifiée. En effet, le soutien aux châtiments corporels reste l'opinion majoritaire dans 28 des 36 pays africains sondés en 2021/2022. Sur la question, le débat reste ouvert.

FD

**La question de l'utilisation du bâton dans les écoles demeure controversée au Togo. D'aucuns soutiennent que le bâton est nécessaire pour maintenir l'ordre et la discipline, tandis que pour d'autres, son usage relève d'une méthode de punition inappropriée et inefficace.**

tion générale de l'éducation (IGE), Komlan Eloi Nouwossan a une fois encore réitéré cette position de l'Etat togolais, le mercredi 11 septembre 2024.

Toutefois, la question de l'utilisation du bâton dans les écoles demeure controversée au Togo. D'aucuns soutiennent que le bâton est nécessaire pour maintenir l'ordre et la discipline, tandis que pour d'autres, son usage relève d'une méthode de punition inappropriée et inefficace.

« L'interdiction là-même, c'est comment prendre pour faire ? Comment peut-on imaginer, un seul instant, si on n'est pas de mauvaise foi, que les enfants puissent réussir leurs études sans le bâton derrière ? Il est tout simplement dommage

que c'est toujours dans l'intention de faire travailler ces derniers. Si les autorités estiment que le bâton est trop agressif, sa suppression du système de l'éducation ne me paraît pas la meilleure solution. Elles peuvent recadrer son usage, quitte à créer des sanctions contre son abus par les enseignants ».

Mais fait paradoxal au Togo, l'interdiction du bâton s'accompagne de la baisse du niveau et de la montée de la délinquance au sein des établissements scolaires. En effet, des pratiques que les élèves ne pouvaient, ne serait-ce qu'imaginer dans le passé, sont devenues aujourd'hui leur sport matinal. L'autorité de l'enseignant est bafouée. Le cas des élèves qui,

**FLAMBEAU**  
des démocrates

**Nous sommes journalistes**

## Congrès ordinaire de la FTF

# Aného accueille les travaux



La Fédération Togolaise de Football (FTF) sera en congrès ordinaire le 23 mai prochain à Aného, après le report des travaux initialement prévus le 18 avril dernier, en raison de circonstances imprévues. L'annonce de cette date a été faite aux associations membres par la note circulaire N°008/CE-SG/FTF/2025 du 11 avril 2025.

La FTF, à travers ce communiqué, souligne l'importance de ce congrès dans la gouvernance du football togolais et appelle tous les membres à y participer activement car les décisions qui

seront prises auront un impact significatif sur le développement du football national.

Le congrès se déroulera selon l'ordre du jour transmis aux membres le 18 mars 2025, en conformité avec l'article 30 des statuts de la FTF. Ce rendez-vous stratégique permettra aux acteurs du football national de dresser le bilan de la saison écoulée, de valider les états financiers et de définir les grandes lignes et orientations pour l'avenir du football togolais.

**Dando Pascal**

## Football

# La D1 féminine démarre le 28 juin prochain

Lundi 12 mai 2025, à travers un communiqué signé de son Secrétaire Général Hervé Tété Agbodan, la Fédération Togolaise de Football (FTF) a annoncé le démarrage du championnat national féminin de première division saison 2024-2025.



**Des joueuses célèbrant un but**

Le championnat débutera en effet le 28 juin 2025 et regroupera 14 équipes réparties en deux groupes de sept équipes chacun.

La poule A est composée de : AHE FC, US AMOU, AS OTR, AC BARRACUDA, BELIEVER FC, ATHLETA FC et WINNER GIRLS.

La poule B regroupe ASKO de Kara, DJABIR FC, DJARRAH FC, KOROKI FC, SEMASSI FC, AS TAMBO et UNISPORT FC.

Selon le communiqué, la plateforme FTF Togo Connect reste ouverte pour l'enregistrement des joueuses ainsi que les membres du staff technique et administratif. La période d'impression des licences est fixée du lundi 2 juin au vendredi 11 juillet 2025.

La FTF invite tous les clubs au respect des directives afin d'assurer la participation effective des joueuses dès la première journée. Les clubs ayant bénéficié de dérogations lors de

la saison précédente sont tenus de se conformer aux exigences de la Licence club de la Confédération Africaine de Football (CAF).

Les clubs de première division issus d'une fusion avec des équipes sont priés de poursuivre leurs démarches administratives dans les bases de données déjà existantes.

Pour rappel, le club en titre du championnat national de première division est BELIEVER FC, ex-Entente II féminine.

**Dando Pascal**

## CAN-U 20

# Les demi-finales débutent aujourd'hui

Après les quarts de finale âprement disputés lundi 12 mai 2025, les nations qualifiées pour les demi-finales de la Coupe d'Afrique des Nations des moins de 20 ans sont connues du public sportif.

Le Nigeria, tombeur du Sénégal dans le duel entre champions, affrontera ce jeudi l'Afrique du Sud à partir de 15H GMT. Le Nigeria a mis fin au rêve du Sénégal aux tirs au but (3 buts à 1) au terme d'un duel sans but (0-0). Les Flying Eagles, toujours invaincus, ont fait preuve d'une solidité défensive remarquable et d'un sang-froid à toute épreuve lors de la séance décisive, enregistrant un 3ème clean sheet en 4 matchs.

Les Flying Eagles retrouveront en demi-finale l'Afrique du Sud, donc tombeuse de la RD Congo par 1 but à 0 après la prolongation. Solide et réaliste, l'Amajita a su faire la différence dans les

moments clés pour décrocher sa place dans le dernier carré. La rencontre entre le Nigeria et l'Afrique du Sud sera un choc et une opposition de styles entre les deux nations.

L'Egypte, pays hôte, sera face au Maroc à partir de 18H GMT, après avoir éliminé le Ghana au terme des tirs au but (5-4) après un match nul de 2 buts partout. Toujours invaincus, les Lionceaux de l'Atlas ont dû batailler jusqu'au bout de la prolongation pour venir à bout d'une vaillante équipe de Sierra Leone par 1 but à 0. Cette première qualification depuis vingt ans pour le dernier carré confirme la montée en puissance du Maroc dans la catégorie. Les deux rencontres de cet après-midi s'annoncent inédites.

**Dando Pascal**



 <p>Récépissé n°0317/16/05/2007HAAC Siège social : Bd du 13 Janvier, Nyékonakpoè 06 BP. 60364 Lomé Tél. (+228) 26 70 04 96 e-mail : Loiclate@gmail.com Maison de la Presse Casier N°72</p>
<p><b>Directeur de Publication</b> Magloire TEKOU (91 44 38 79)</p>
<p><b>Directeur de la Rédaction</b> AGBESSI T. Isaac. (90 20 36 51)</p>
<p><b>Rédacteurs</b> Del-Jo Magloire Têko Isaac Tonyi Oscar Sékaya Lawson A. Tevi</p>
<p><b>Correcteurs</b> Edgar K. DJISSENOU Edson Dogbè</p>
<p><b>Stagiaire</b> SODJI Edoh</p>
<p><b>PAO</b> A.Franck (90 69 54 19)</p>
<p><b>Imprimerie</b> : St Louis <b>Tirage</b> : 3000 exemplaires</p>



# Mégas Kozoooh

Pour en faire plus et  
gagner plus sur le meilleur  
réseau au Togo



[yas.tg](http://yas.tg)

#Alèz

599F

**5Go\***

24H

**\*909\*241#**

\*Connexion continue endébit 3G.